

IBODE

Un maillon essentiel de la chaîne du soin

En attente de reconnaissance

Les Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat se mobilisent le mardi 25 mai pour la reconnaissance de la spécificité de leur exercice.

Depuis trop longtemps cette spécialisation est malmenée.

Le décret 2015-74 du 27 janvier 2015, instaurant les actes exclusifs aux IBODE, n'est toujours pas mis en application car subordonné à la réalisation d'une formation complémentaire que les établissements de santé sont incapables de réaliser compte tenu des manques d'effectifs !

Comment envoyer les personnels en formation lorsque l'on ne parvient déjà plus à réaliser des plannings avec les personnels en place et que les budgets alloués à la formation diminuent chaque année ?!

Le Syndicat CNI demande la mise à disposition des moyens nécessaires aux recrutements et à la formation des professionnels pour permettre l'application immédiate du décret !

Par ailleurs, les revalorisations salariales annoncées ne sont pas de nature à susciter l'attractivité indispensable à cette spécialisation :

Le Syndicat CNI demande dès lors la reconnaissance du niveau 6 BAC + 5, une revalorisation salariale ainsi que l'octroi d'une NBI en adéquation avec les responsabilités, les compétences et la pénibilité du métier d'IBODE.

A l'instar de l'exigence concernant les autres étudiants en santé en promotion professionnelle, le Syndicat CNI revendique l'attribution aux étudiants IBODE du complément de traitement indiciaire, d'un montant de 183€ nets, instauré par suite des accords du Ségur.

Les infirmiers de blocs opératoires sont un maillon essentiel à la prise en charge des patients et au bon fonctionnement des blocs opératoires !

Il est plus que temps que leur expertise soit reconnue et que le gouvernement leur témoigne la considération qu'ils méritent !

Céline LAVILLE

Présidente

06.64.41.78.65

presidencenationalecni@gmail.com

Syndicat CNI

Adresse : 2 rue de la Milétrie - CS 90577-86021 Poitiers Cedex

Tél : 07 86 20 16 11 / Mail : secretariatnationalcni@gmail.com / Site : www.syndicat-cni.org



COMMUNIQUE DE PRESSE